



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
30 SEPTEMBRE 2025

Le trente septembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-quatre septembre deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTEES : Jean-Jacques DECORDE à Alain ARIA, Bernard MAYER à Bernard RAMOND, Hervé SUGNER à Jocelyne PASTOR, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Guy GARCIN à Jacques GAÏOLI, Corinne ARCHAMBAULT à Hélène ALLIETTA, François BERGA à Dominique MEYER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-093	Urbanisme Approbation des projets de conventions de partenariat et de commodat relatifs à la mise en œuvre d'un espace test agricole – Coopérative d'activités et d'emplois Petra Patrimonia
-----------------------------	---

VU les articles 1875 et suivants du Code Civil ;

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la Commune de conclure un
qu'un commodat avec la Coopérative Petra Patrimonia, notamment au regard du maintien des terres
agricoles cultivées et de leur développement en zone péri-urbaine,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, la Ville de Lambesc souhaite s'engager dans la création d'un « espace test agricole » afin d'accompagner l'installation d'un agriculteur. Ce lieu test agricole s'appuie à la fois sur :

- ✓ L'immatriculation au sein de la Coopérative Petra Patrimonia d'un entrepreneur à l'essai,
- ✓ La mise à disposition gracieuse par la Collectivité de terrains à son attention, afin qu'il teste sa capacité à produire et développer son entreprise agricole.

L'espace test agricole est situé sur les parcelles communales (zone agricole au PLUi) suivantes :

Commune	Parcelles	Adresse / Lieudit	Superficie en m ²	Nature réelle
Lambesc	Emprise AN 103	Carestie	Lot A (issu de division) 3 764 m ² environ	Terre
Lambesc	AN 104	Carestie	1310	Terre
Lambesc	AL 110	Les Jardins	2184	Terre
Lambesc	AL 193	Les Jardins	3074	Terre

Les terrains servant d'assiette au projet sont mis à disposition, dans un premier temps, via un commodat, à la coopérative d'activités et d'emploi Petra Patrimonia, laquelle les mettra ensuite à disposition, dans un second temps, au porteur de projet retenu et signataire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) avec la coopérative.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la convention de partenariat ainsi que le commodat entre la Ville et la Coopérative Petra Patrimonia, tels qu'annexés à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que le commodat et tous documents se rapportant à ce projet.
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS
(François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Dominique MEYER, Hélène ALLIETTA, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER)**

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY

Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

